

**IMPORTANT**

**PROTOCOLE CONCERNANT LES ALLERGIES ALIMENTAIRES OU AUTRES**

Chers parents,

Dans le cadre de la mise en place des protocoles à suivre concernant les allergies alimentaires ou autres dont souffre votre enfant,

merci de fournir :

- un courrier récent rédigé par votre médecin traitant détaillant les différentes allergies alimentaires ou autres ainsi que les manifestations possibles
- une ordonnance précisant de manière rigoureuse les médicaments ainsi que la posologie à administrer en cas de crise
- un courrier rédigé par vos soins autorisant toute personne adulte de l'établissement à administrer le médicament nécessaire en cas de crise
- deux trousse d'urgences contenant les dits médicaments à remettre à l'enseignante de la classe, avec le nom et le prénom de l'enfant (1 pour la classe, 1 pour le secrétariat)

**Un enfant sans protocole ne pourra pas déjeuner à la cantine**

En vous remerciant, recevez, chers parents, l'expression de nos cordiales salutations.

Déborah MERCKLING  
Infirmière scolaire.

Dorothee JACOBBERGER  
Directrice de l'école.